

Nous contacter

Pour en savoir plus flashez moi :



CPias Îles de Guadeloupe

05.90.89.16.80

cpiasilesdeguadeloupe@chu-guadeloupe.fr

CHU de Guadeloupe - Service RiSSQ
Hôpital Ricou - Bât B
97159 POINTE-A-PITRE



 www.cpiasilesdeguadeloupe.com

 @CPIASgwada

 [CPIAS Iles de Guadeloupe](https://www.youtube.com/CPIAS Iles de Guadeloupe)



Centre d'appui pour la prévention
des infections associées aux soins



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



*Plaquette d'information réalisée par le CPias et
l'ARS Occitanie, modifiée par le CPias Îles de
Guadeloupe*

Vous êtes porteur d'une Bactérie Hautelement Résistante (aux antibiotiques) émergente : BHRé



Informations à transmettre lors d'une admission dans
un établissement de santé ou lors d'une consultation
Coordonnées établissement et service

Janvier 2024



Etiquette patient

NOM :

Prénom :

Notre tube digestif contient de nombreuses bactéries (flore intestinale). Sous l'effet des antibiotiques, certaines bactéries peuvent devenir résistantes pour certaines d'entre elles à presque tous les antibiotiques. Elles sont appelées **Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe)**.

Lors de votre hospitalisation, la présence d'une BHRe a été détectée :
(cochez la case correspondante) :

- Entérobactérie Productrice de Carbapénémase (EPC)
- Entérocoque Résistant aux Glycopeptides (ERG)



Ces BHRe sont identifiées lors d'un prélèvement clinique pour une infection (ex : urine...) ou suite à un écouvillonnage rectal.

Ces bactéries peuvent rester plusieurs mois dans votre tube digestif sans aucune manifestation (on parle alors de colonisation). Elles peuvent disparaître spontanément de votre flore intestinale en l'absence de traitement antibiotique. Vous ne serez traité(e) qu'en cas d'infection (présence de signes cliniques tels que la fièvre...) par un spécialiste en antibiothérapie.



Il n'est donc pas grave ni inquiétant d'être porteur d'une BHRe mais le risque de transmission à des patients fragiles hospitalisés est important.



C'est la raison pour laquelle il vous faut **informer les professionnels de santé** qui vous prennent en charge **dès votre admission et lors de toute ré hospitalisation.**

A l'hôpital, vous devez :



- bénéficier d'une **chambre individuelle avec WC** (selon les possibilités)
- être pris en charge avec des **précautions d'hygiène renforcées immédiatement** (hygiène des mains, protection de la tenue des soignants et gestion rigoureuse de vos excréta : selles et urines)

- observer une **hygiène des mains** rigoureuse car les BHRe présentes dans votre tube digestif sont essentiellement transmises par les selles et par l'intermédiaire des mains. Il est donc indispensable de vous **désinfecter les mains** avec une **solution hydro alcoolique (SHA)** à chaque entrée et sortie de chambre



Au domicile :



- vous pouvez reprendre toutes activités relationnelles familiales et professionnelles normales
- vous devez respecter une **bonne hygiène corporelle et un lavage de mains après chaque passage aux toilettes**

- lavez-vous les mains au **savon** ou **désinfectez les avec une SHA** avant **tout geste de la vie quotidienne** (préparer le repas, manger,...)

- vous pouvez laver votre linge, votre vaisselle et trier vos déchets comme d'habitude